

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

003/25/03/2025

EXERCICE 2025

Affectation du résultat d'exploitation
de l'exercice 2024

Membres en exercice :	13
Présents :	08
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme FOSSE

Date de convocation : 12 Mars 2025Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme JACQUELIN (Suppléante) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

M. DELILLE à Mme FOSSE – Mme ROBERT à M. GONTHIER.

Le Comité Intercommunal, réuni sous la Présidence de Mme LOZACH-SIRET Colette,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2023	Virement à la Section d' Investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024 vers 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	154 366,40 €		5 016,65 €			159 383,05 €
Fonctionnement	123 487,56 €		3 159,92 €			126 647,48 €
TOTAL	277 853,96 €		8 176,57 €			286 030,53 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide d'affecter le résultat comme suit :


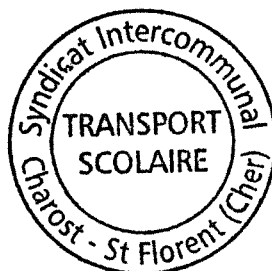
Fonctionnement	à affecter au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	126 647,48 €
Investissement	à affecter au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	159 383,05 €

Saint Florent/Cher, le 26 Mars 2025

Au registre sont les signatures

N. FOSSE
Secrétaire de séance

Rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le :
Publiée le :
La Présidente du SITS,

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

